

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 179 de la liste préliminaire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 25 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers événements de la campagne terroriste palestinienne menée contre Israël.

Aujourd'hui, en début de journée, une voiture piégée a explosé près de la gare routière de la ville israélienne d'Hadera, faisant 66 blessés, parmi lesquels un bébé de 8 mois et un garçon de 10 ans. Hadera a déjà été le théâtre d'un attentat à la bombe contre un autobus en novembre dernier au cours duquel deux Israéliens ont été tués et plus de 60 ont été blessés, comme je l'avais indiqué dans ma lettre du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114).

Dans la soirée du mercredi 23 mai 2001, deux Israéliens, Asher Iluz (33 ans) et Yitzhak Goldstein (29 ans), qui circulaient sur une piste près du village d'Isaskar, sont tombés dans une embuscade tendue par trois terroristes palestiniens qui ont criblé de balles leur véhicule. Iluz a succombé peu après à ses blessures et Goldstein a été légèrement blessé.

D'autre part, les tireurs palestiniens continuent de viser le quartier de Gilo, à Jérusalem et, pour la première fois, ont tiré sur le quartier voisin de Malha, situé à 1 kilomètre à l'ouest. George Sportas, 86 ans, habitant du quartier de Gilo, a été gravement blessé à la poitrine, mercredi après-midi, devant son domicile.

Tous ces attentats se sont produits après que le Premier Ministre Ariel Sharon a annoncé que les forces israéliennes suspendraient toutes les opérations contre les Palestiniens et n'ouvriraient le feu qu'en cas de menace directe. Cette première mesure, qui a été prise en application du rapport de la Commission Mitchell, vise à mettre fin à la violence, à rétablir la confiance mutuelle et à instaurer un climat propice à la reprise des négociations. La partie palestinienne a répondu négativement à l'initiative du Premier Ministre en la qualifiant d'opération de relations publiques et a poursuivi les attentats qui ont coûté la vie à un Israélien et blessé de nombreux

* A/56/50.

autres dans les jours qui ont suivi cette annonce.

À cet égard, je rappelle mes correspondances antérieures qui décrivent en détail la campagne terroriste menée par les Palestiniens contre Israël. Ces lettres sont datées des 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le fait que les Palestiniens continuent de dénoncer le comportement d'Israël tout en faisant comprendre clairement qu'ils n'ont aucune intention de donner suite à l'initiative israélienne en faveur de l'arrêt des violences est condamnable et relève de la duplicité. La campagne de provocation menée par les Palestiniens se poursuit sans relâche, de même que les activités des organisations terroristes contre lesquelles les dirigeants palestiniens n'ont pris aucune mesure. En dépit des engagements signés qui obligent les Palestiniens à lutter contre la violence et le terrorisme, les attentats contre les Israéliens se poursuivent avec l'aide, l'encouragement et même la participation directe et active des forces de sécurité officielles de l'Autorité palestinienne.

Malgré cela, Israël continue à prendre des mesures pour améliorer les conditions de la population palestinienne. En dépit de risques considérables pour sa sécurité, Israël a autorisé 4 000 ouvriers palestiniens de plus à se rendre en Israël et 6 000 autres à travailler dans des zones industrielles proches de leur domicile, ce qui porte le nombre total des permis de travail à 21 000. Nous envisageons actuellement de porter le nombre total d'ouvriers à 25 000, si l'évolution de la situation le permet.

Israël souscrit aux recommandations de la Commission Mitchell en faveur d'un arrêt total de la violence, suivi d'une période de retour au calme, de l'adoption de mesures de confiance et, enfin, de la reprise des négociations. La décision prise récemment par le Gouvernement israélien constitue une première mesure dans ce sens. Nous invitons la direction palestinienne à faire de même et à mettre fin immédiatement et inconditionnellement à la violence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**